



DOSSIER DE CANDIDATURE
APPEL A PROJETS INNOVANTS
LOGEMENT DES JEUNES

2019-2022

STRUCTURE

NOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ **VILLE :** _____

Date de la demande : ____ / ____ / ____

Demande d'aide à l'investissement :

Demande d'aide au fonctionnement :

PROJET :

Intitulé du projet : _____

Personne référente ; Prénom Nom _____

Téléphone _____

Adresse Mail _____

1/ présentation synthétique du projet mettant en avant son caractère innovant :

(Joindre toutes pièces explicatives jugées nécessaires en Annexes numérotées)

2/ PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

<u>Intitulé :</u>			
<u>Charges</u>		<u>Produits</u>	
<u>Intitulés</u>	<u>Montants</u>	<u>Intitulés</u>	<u>Montants</u>

Montant sollicité en € : _____

Pièces à joindre pour l'ouverture d'une demande:

- Une lettre de demande de soutien financier à l'attention du Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- Données administratives :
 - Statuts juridiques du maître d'ouvrage,
 - Code SIREN, NIC, NAF, Code juridique,
 - Nom, prénom et fonction du représentant légal,
 - Adresse du siège social,
 - Relevé d'identité bancaire.
- Une note de présentation détaillée du projet

A terme, selon la nature du projet l'administration Régionale peut-être amenée à demander des pièces explicatives supplémentaires comme :

Les documents d'engagement financiers et/ ou de soutien pour l'intérêt collectif des partenaires du projet ;
Détails technique ; calibrage du projet, éléments déterminant la pertinence du projet au regard des besoins, mode de gestion envisagé, public cible, tarification envisagé , niveau de qualité des logements prévus etc.....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement régional de l'aide liée à ma demande et je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier.

Fait à _____ , le

Nom Prénom en qualité de

Signature

CADRE RESERVE AU SERVICE INSTRUCTEUR		
<i>Date d'attribution</i>	<i>Type d'aide accordée</i>	<i>Montant accordé en €</i>
REMARQUES		AVIS

INFORMATIONS

1 - Toute déclaration frauduleuse dans le but d'obtenir indûment une aide de la Région pourra être assimilée à une escroquerie, punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende par l'article 313-1 du Code pénal.

2 - L'article 441-6 du code pénal punit de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

3 - La Région effectue des contrôles pour vérifier que les informations déclarées sont bien exactes.

4 - Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant que vous pouvez exercer en vous adressant au :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant

.